

## 1) ETAT ACTUEL

La parcelle 246 prévue pour l'implantation de l'abri projeté, fait partie d'une propriété de 2503 m<sup>2</sup>, avec la parcelle 212 accès au chemin de Barr et la parcelle 214 terrain d'assiette de la maison d'habitation.

L'ensemble est situé en section 56.

La parcelle 246 se trouve en zone Nv, la pente est relativement faible jusqu'à 15 m de l'axe de la route de Zellwiller. Actuellement ce terrain est un pré non clôturé.

## 2) LE PROJET

### 1 - Aménagement prévu

Construction d'un abri type carport.

### 2 - Implantation, organisation, composition, volume

Le point le plus rapproché sera à 1,00 m de la limite Est comme le prévoit les règles du PLU de cette zone.

Les dimensions du dallage sont 4,90 x 8,00 m (39,20 m<sup>2</sup>).

La toiture est à 2 pans égaux, pente = 45°

### 3 - Clôtures, végétation en limite du terrain

Limites Est et Ouest seront clôturées par un grillage vert à mailles rectangulaires sur potelets métalliques, plantés dans un plot cylindrique en béton ne dépassant pas le niveau du sol.

Une haie doublera ultérieurement ce grillage.

### 4 - Matériaux et teintes

Radier	: béton
Charpente	: pin sylvestre - teinte naturelle
Ossature bois	: sapin - teinte naturelle
Bardage	: mélèze - teinte naturelle
Couverture	: tuiles - terre cuite rouge

### 5 - Traitement des espaces libres

Pré, arbustes près des zones de circulation.

### 6 - Accès au terrain et aires de stationnements (pas de modifications prévues)

Voir plan de masse 2.2

Cet accès ne sera pas imperméabilisé, mais revêtu d'un gravillon concassé.